



Conférence européenne des **Présidentes et Présidents de Parlement**  
European Conference of **Presidents of Parliament**

Athènes, 21-22 octobre 2021 / Athens, 21-22 October 2021



**Réunion des Secrétaires Générales et des Secrétaires Généraux de Parlement**  
**Vendredi 22 octobre 2021**

**Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**, souhaite la bienvenue à tous les participants à la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement et à Athènes, sa ville natale. C'est un honneur, un plaisir et une responsabilité d'accueillir cette conférence, organisée conjointement avec le Parlement hellénique pour la première fois. Elle remercie de tout cœur le Secrétaire Général du Parlement hellénique et son équipe pour leur excellente co-organisation et leur travail acharné.

Elle présente **Mme Valérie Clamer**, Chef du Service de la Séance, des technologies de l'information et des événements de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et codirectrice du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CEPRD). Elle présente également **Mme Katrin Rührmann**, codirectrice du CERDP pour le Parlement européen.

Les débats de la première journée de la Conférence ont porté sur la manière dont les parlements ont abordé les défis sans précédent et imprévus que représente la covid-19 pour les droits et les libertés des citoyens et pour les institutions démocratiques. Les intervenants ont expliqué comment, pour faire face à ces défis, les parlements ont dû assurer la continuité de leur fonctionnement et combien il était important de maintenir un contrôle démocratique de l'exécutif dans des circonstances inattendues. Pour continuer à remplir leurs fonctions démocratiques, les parlements ont dû s'adapter à une situation très imprévue.

La covid-19 a changé les vies à bien des égards et a appris à chacun à entreprendre différemment, en innovant et en expérimentant. Plutôt que d'examiner la manière dont les choses ont été gérées, il est important d'examiner les enseignements à retenir pour l'avenir s'agissant de conserver ce qui pourraient être utiles aux parlements et aux assemblées interparlementaires. Un certain nombre de questions ont été identifiées dans un document d'information qui a été communiqué aux délégations et qui pourraient faire l'objet de discussions.

Tout d'abord, les changements de procédure: certains parlements ont adopté des dispositions générales spéciales pour des situations exceptionnelles, d'autres ont procédé à des adaptations spécifiques de la réglementation pour le covid. L'Assemblée parlementaire a opté pour un arrangement général spécial relatif aux situations de crise, car la pandémie est un événement qui pourrait survenir à nouveau mais d'autres événements pourraient aussi se produire sous une forme différente.

Parmi les autres questions auxquelles les parlements nationaux et les assemblées interparlementaires ont dû faire face figurent les modes possibles de fonctionnement à distance et la mesure dans laquelle ces nouvelles technologies pourraient être maintenues pour l'avenir; la numérisation et le travail parlementaire virtuel, et comment équilibrer l'utilité des opérations et des technologies à distance, et les inconvénients de perdre des parlements physiques si les parlements virtuels se développaient davantage; les politiques de communication et les relations avec les citoyens; et dans quelle mesure les démocraties parlementaires ont été affectées par les adaptations liées à la pandémie.

En outre, les assemblées interparlementaires ont dû relever le défi spécifique de l'observation des élections dans les situations de pandémie. Elle attend avec intérêt les contributions des Secrétaires Généraux de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et de la PABSEC.

**M. Georgios Mylonakis, Secrétaire Général du Parlement hellénique**, se réjouit d'accueillir 36 Secrétaires Généraux de parlement pour la première fois à Athènes, berceau de la démocratie, d'échanger des points de vue et des bonnes pratiques indépendamment des circonstances inhabituelles créées par la pandémie. 2021 a été une année clé pour la Grèce puisqu'elle a marqué les 200 ans de la révolution grecque.

La distanciation sociale et la nécessité de tenir des réunions virtuelles pour éviter de se réunir dans des espaces clos ont provoqué de grandes turbulences pour les parlements. Ces nouvelles circonstances ont nécessité des ajustements et de nombreuses solutions différentes ont été essayées en fonction des besoins ou du cadre juridique des pays ou des entités concernés. De nombreux textes législatifs ont été adoptés dans des circonstances très exceptionnelles, y compris virtuellement et à distance, grâce à des systèmes modernisés permettant de tenir des réunions virtuelles. Le Parlement grec a adopté de nouvelles règles et l'ensemble du cadre dans lequel il fonctionne, pour pouvoir se réunir, élaborer et adopter les lois, a été modifié. Les discussions et les activités n'ont pas pu se dérouler en présentiel. Le changement et l'adaptation ont été nécessaires.

La pandémie a donc été l'occasion de revoir la manière de travailler, quelles que soient les difficultés. De nouvelles technologies ont été mises en place : un nouveau système intégré de sûreté et de sécurité, des réseaux parlementaires, la création de nouvelles plates-formes de travail pour les parlementaires par le biais d'un système d'inscription et d'enregistrement de ces activités et réunions, car il était nécessaire de maintenir un système transparent par nature.

Parmi les nouveaux horizons qu'a ouverts la pandémie, et qu'il faut envisager pour l'avenir, on peut citer les nouveaux systèmes adoptés au sein des parlements et les politiques qui existent pour soutenir ces systèmes mis en place.

Les citoyens doivent se sentir en sécurité dans une période de grande incertitude comme celle-ci: les institutions doivent être protégées. Des réponses s'imposent pour faire face aux circonstances fluctuantes qui prévalent. Il est clair que la nécessité d'adopter des mesures d'urgence ne saurait porter atteinte au fonctionnement global des administrations, des structures ou de l'ensemble des mécanismes et processus démocratiques, et doit respecter l'État de droit et les libertés et droits fondamentaux des citoyens.

Le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) s'est révélé un outil extrêmement utile. Les rapports périodiques rédigés ont porté sur des sujets tels que la transition numérique, la sûreté et la sécurité des réseaux, autant d'informations extrêmement utiles. C'est le moment de penser hors des sentiers battus et d'être innovant. C'est aussi l'occasion de partager les bonnes pratiques et le savoir-faire.

**M. Gennady Golov, Secrétaire Général du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie**, remercie les hôtes grecs pour leur chaleureuse hospitalité. La pandémie a été un défi pour tout le monde, pour toute l'humanité, mais cette période a créé des occasions d'aller de l'avant dans de nouvelles directions et de poursuivre le travail législatif. Il était absolument nécessaire d'avancer avec les technologies numériques, de les adopter et d'avoir une transition en douceur.

Cette période très grave de la pandémie a mis à l'épreuve les citoyens et les parlementaires. Ces derniers ont dû réfléchir de manière nouvelle et innovante pour relever les défis, le format numérique offrant de nombreuses opportunités. Un certain nombre de programmes novateurs ont été adoptés par le Conseil de la Fédération de Russie pour faciliter leur travail et les aider dans la transition numérique et pour promouvoir un fonctionnement efficace. Cela s'est également produit dans d'autres secteurs de l'économie russe, des activités sociales, etc., pour continuer à fonctionner même au plus fort de la pandémie. Une chaîne de télévision dédiée a été mise en place pour diffuser des informations sur les travaux parlementaires; les réunions ont été organisées par vidéoconférence, ce qui a entraîné une augmentation de 22 du nombre de réunions; une lettre d'information a également été diffusée sur le site Web. Dans le même temps, la numérisation du travail législatif a été développée. Il est également important pour la coopération avec les autorités locales et centrales, ainsi qu'entre les citoyens et les autorités locales, de pouvoir continuer à offrir des services et de permettre aux administrations publiques de continuer à fonctionner.

Un certain nombre de rapports différents publiés par le Conseil de la Fédération de Russie ont fourni des analyses des différents programmes adoptés dans le cadre de la transition numérique et ont proposé des améliorations. Le Conseil de la Fédération de Russie et la Douma d'État ont pu poursuivre leurs activités avec des commissions, des comités et des groupes de travail. Les travaux législatifs se sont déroulés sans heurts. Les séances plénières ont eu lieu en présence physique tout en suivant un protocole sanitaire strict.

En dépit des restrictions importantes, les travaux se poursuivent tout en respectant, de manière absolument nécessaire, les mesures de protection qui sont actuellement en place au sein de l'administration et qui sont recommandées à l'ensemble de la population. Les masques et la distanciation sociale font toujours partie de la réalité de la pandémie en Russie. Lors de toutes les séances plénières du Conseil de la Fédération de Russie, les membres et les participants ont été testés et vaccinés. La vaccination est disponible pour tous, et elle est gratuite, bien qu'elle continue d'être un sujet délicat dans la Fédération.

Pour conclure, il considère que la lutte contre la pandémie a été une expérience précieuse et efficace.

**Mme Yardena Meller-Horowitz, Secrétaire Générale de la Knesset d'Israël**, indique que le Parlement israélien a suivi les directives nationales sur la covid-19, modifiant les lignes directrices au parlement au fur et à mesure que le nombre de cas augmentait ou descendait en fonction de la situation. La Knesset a été maintenue ouverte et a été pleinement active tout au long des pires jours de la pandémie. Israël a émis un système de laissez-passer vert pour les personnes vaccinées. Les personnes qui ont choisi de ne pas être vaccinées – et qui ne devraient pas être forcées – ont dû présenter un test PCR à jour ou un test par flux latéral sur bandelette, leur permettant de faire un grand nombre des activités autorisées aux porteurs d'un laissez-passer vert. Israël ne discrimine pas les personnes qui choisissent de ne pas être vaccinées. Personne n'a été en mesure d'entrer dans le bâtiment de la Knesset sans un laissez-passer vert ou un vaccin à jour, même le booster, ou un test PCR à jour. On est ainsi certain que tous les députés sont vaccinés ou testés.

En ce qui concerne le personnel, la Knesset, comme d'autres institutions de la fonction publique, a suivi les directives du commissaire de la fonction publique et a recommandé que tous les agents soient vaccinés. Tout employé qui a choisi de ne pas être vacciné peut présenter un test PCR hebdomadaire. Si cela était possible, ils pouvaient travailler à distance ou à temps flexible. Si cela était impossible, ils pouvaient déposer des congés ou prendre un congé sans solde. Ils n'ont pas été suspendus ou licenciés, et leurs droits en matière d'emploi n'ont pas été affectés. Les masques sont toujours portés dans les lieux publics en supposant que la pandémie ne disparaîtra pas dans un avenir proche.

Étant donné que la Knesset s'est engagée en faveur de l'accessibilité et de la transparence et qu'elle s'est employée à l'améliorer depuis plusieurs années, il n'a pas été difficile d'étendre les services numérisés, tels que Zoom. Des solutions technologiques ont été fournies aux parlementaires, aux employés et au public pendant la pandémie. Cela a permis à toutes les parties prenantes concernées de participer à tous les aspects du processus parlementaire. La Knesset a élargi son accessibilité et sa transparence et continuera d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes fournissant le même niveau de services numériques que les activités régulières.

Elle met également l'accent sur les plans visant à continuer à préserver la capacité de la Knesset à maintenir les activités législatives, le contrôle parlementaire et le discours public, tout en empêchant la propagation de la covid-19 et en protégeant la santé de tous dans les locaux parlementaires.

Elle est fière de dire qu'aucune journée d'activité parlementaire n'a été perdue en raison de l'incroyable flexibilité et de la volonté du personnel et des politiciens de protéger à tout prix les processus démocratiques.

Le fonctionnement de la Knesset a été aménagé pour étendre ou restreindre les activités si nécessaire, si une autre vague de la pandémie se produisait, ce qui pourrait être réalisé avec un minimum de perturbations.

**Mme Ute Rettler, Secrétaire Générale du Bundesrat allemand**, se réjouit d'être à Athènes après 18 mois passés sans pouvoir se rencontrer en personne, alors que le travail interparlementaire dépend beaucoup des échanges directs et des conversations et discussions face à face. En ce qui concerne le Bundesrat, elle souligne trois points en ce qui concerne la crise du coronavirus.

Tout d'abord, tout au long de la pandémie, le Bundesrat a pu poursuivre ses activités compte tenu des règles en vigueur. Les commissions ont été en mesure de répondre à un certain nombre de demandes écrites qui ont été envoyées et de préparer des réunions qui ont eu lieu à distance, et le gouvernement fédéral a été interrogé à ce sujet. Les séances plénières se sont essentiellement tenues en personne et au Bundesrat. C'était une situation particulière parce que chaque *Land* [région fédérale] était représenté par un membre pour voter pour sa région. Le Bundesrat en session plénière a donc été parfaitement en mesure de prendre des décisions.

Deuxièmement, il est nécessaire de veiller à ce que l'équipement technique soit le plus à jour possible et que l'équipement informatique soit entièrement mis à niveau dans les mois et les années à venir. Cela garantirait des solutions à distance et plus flexibles. Parallèlement, d'ici 2023, le Bundesrat va moderniser deux salles, les doter d'une technologie vidéo moderne permettant l'organisation de visioconférences via différentes plateformes. Une troisième salle utilisera un réseau sécurisé de la Fédération, offert par le parlement. Un rôle très central sera joué ici en ce qui concerne la sécurité et la protection des données à caractère personnel. Il est important que les réseaux soient efficaces contre les cyberattaques et les ingérences extérieures.

Son troisième point est qu'au cours de la pandémie, le Bundesrat avait une bonne expérience du travail à distance; même dans les périodes difficiles, ils étaient capables de travailler et, dans des situations comparables à l'avenir, ils seraient également en mesure de travailler. Un nouvel accord de travail à distance est en discussion au sein du Bundesrat avec les représentants du personnel, dont l'objectif serait de permettre aux travailleurs éligibles de travailler à temps partiel à domicile; cela signifierait également, en temps normal, non pandémique, une plus grande flexibilité au travail pour les agents.

Cette question pourrait continuer à faire l'objet de discussions régulières afin de partager les expériences et d'offrir les meilleures solutions possibles aux parlements.

**M. Philippe Delivet, Directeur des relations internationales et du protocole du Sénat français**, remercie le Secrétaire Général et les collègues grecs pour leur merveilleuse hospitalité. Le Sénat français, comme d'autres parlements, a dû apporter quelques modifications pratiques en ce qui concerne les procédures de travail et les modalités organisationnelles. Le Sénat tient à poursuivre ses activités d'examen, mais souhaite se conformer pleinement aux règles et aux conditions sanitaires.

Le Conseil constitutionnel a constaté que les conditions exceptionnelles pendant la pandémie ne pouvaient pas conduire à une situation dans laquelle les parlementaires se verraient refuser l'accès pour assister aux débats en personne au Sénat ou à l'Assemblée pour proposer des amendements ou participer aux votes. Cela signifie que l'égalité de traitement est garantie à tous. Aucune disposition spécifique n'a été prise au Sénat en ce qui concerne les modalités de vote, de sorte que le vote a continué à se tenir à main levée pour tous les projets de loi.

Les travaux des commissions ont été effectués par vidéoconférence, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'heures de réunion. Mais le droit de vote n'a été accordé qu'aux parlementaires qui étaient physiquement présents dans la salle. Les vidéoconférences étaient naturellement un moyen indispensable de travailler, mais ce n'était pas la panacée pour tous les maux, certainement lorsqu'il s'agissait d'avoir des débats parlementaires, lorsque le contact direct avec les personnes présentes dans la salle était nécessaire.

En ce qui concerne les séances publiques, l'accès était réglementé avec le soutien des groupes politiques. Comme l'ont souligné d'autres parlements, il n'y a pas eu de séances publiques hybrides, de sorte que toutes les séances publiques ont eu lieu en personne. Aucun vote à distance n'a été organisé ou mis en place non plus.

Le Sénat avait également décidé de mettre fin à ces dispositions exceptionnelles le 1er novembre 2021 et de revenir à un mode de travail normal, dans le plein respect des règles sanitaires en vigueur. À partir du 1er novembre, les parlementaires devraient être physiquement présents dans la salle et les commissions pourraient se réunir à nouveau en personne. Cela étant dit, la visioconférence et les réunions à distance pourraient encore être utilisées dans trois scénarios différents: les réunions avec les rapporteurs, qui sont essentiellement de nature technique et n'ont pas donné lieu à des décisions, des auditions de certaines personnes qui pourraient être compliquées si elles devaient se rendre à Paris, et dans certains cas pour remplacer les déplacements.

Le Sénat a également élaboré des dispositions concernant la participation des citoyens afin de renforcer les droits de pétition et a également ouvert des plateformes de consultation, par exemple en ce qui concerne la perception européenne et les collectivités locales et régionales.

La coopération interparlementaire a été très touchée par la pandémie. Le Sénat n'a pas été en mesure d'accueillir des délégations et les experts n'ont pas pu se déplacer; la vidéoconférence a été un outil très efficace permettant aux parlements de poursuivre cette coopération pendant la pandémie. Bien que le mode de travail normal soit en cours de reprise, la vidéoconférence assure la poursuite des accords de coopération, en tant que moyen efficace et efficient pour les parlements de partager leurs points de vue sur un certain nombre de sujets différents.

**Mme Ruxandra Popa, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN**, remercie le Parlement hellénique d'avoir organisé et accueilli la conférence et reconnaît qu'il est intéressant d'avoir les points de vue des secrétaires généraux présents sur les activités interparlementaires.

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN n'a repris ses activités en présentiel qu'en octobre 2021, avec une session annuelle au Portugal deux semaines plus tôt. Elle espère qu'il s'agit là d'un carrefour où des réunions en présence physique pourraient avoir lieu plus souvent et où des réflexions pourraient être partagées sur la façon d'adapter et d'ajuster les méthodes de travail pour l'avenir, afin de tirer les leçons de la pandémie de santé.

Un certain nombre d'arrangements ont été mis en place. Premièrement, les réunions virtuelles continueront d'élargir la portée des activités qu'ils tentent de mettre en place, telles que l'accueil et la formation des nouvelles délégations parlementaires. Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN pourrait se réunir en ligne plutôt qu'en présentiel. L'un des problèmes était de trouver le bon équilibre entre les activités et les réunions en face à face et à distance. Certains ont peut-être estimé qu'il y avait trop de réunions en ligne. Elle espère qu'il n'y aura pas de réaction excessive, ni de fatigue, du fait d'un trop grand nombre de réunions en ligne, ce qui ne permet pas l'interaction entre les membres, et la surcharge d'activités et de travail.

Deuxièmement, la session annuelle s'est tenue au Portugal en mode hybride, ce qu'elle espère être une exception puisqu'il y a un coût supplémentaire pour les délégations qui accueillent de telles réunions et qu'elles n'offrent pas la même qualité que les réunions en personne si les différentes interactions qui peuvent avoir lieu peuvent être prises en compte.

Enfin, elle aborde les perceptions au sein des parlements sur la coopération interparlementaire. Une crainte ou une préoccupation qu'elle a est que, pendant deux ans, il n'y a eu pratiquement aucune activité internationale et les parlementaires n'ont pas voyagé et qu'en reprenant les activités et les voyages, elle se demande s'il y a une réticence à reprendre ou à relancer ces activités internationales, compte tenu notamment de la réaction des médias que cela peut provoquer.

**La Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** considère que trouver le juste équilibre entre les réunions en ligne et les réunions en présence physique est une question qui est également spécifique aux assemblées interparlementaires, car il y a certainement eu une réaction excessive de leur part avec trop de réunions en ligne. Elle se demande si les assemblées nationales ont moins ressenti ce problème. Il y a eu un état de choc au début de la pandémie dans les sociétés qui a entraîné un ralentissement des activités des parlementaires. Mais les parlements nationaux ont repris d'une manière ou d'une autre leur fonctionnement normal, tandis que les organisations internationales ont continué au même rythme, ce qui peut avoir été un peu stressant pour les parlementaires.

**M. Harald Dossi, Secrétaire Général du Parlement autrichien**, remercie la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire Général du Parlement hellénique pour l'organisation de la conférence. Aucune des deux chambres du Parlement autrichien, le Bundesrat et le Nationalrat, n'a tenu des réunions en ligne pendant la pandémie, que ce soit en commission ou en plénière, malgré les offres et les propositions de le faire. Les différents groupes politiques souhaitaient poursuivre les réunions physiques pendant la pandémie, car, selon eux, l'immédiateté des réunions est absolument essentielle pour le débat politique, pierre angulaire essentielle du parlementarisme.

De nombreuses mesures et précautions techniques et organisationnelles ont été prises, notamment lors des réunions des commissions, afin de réduire au minimum le risque d'infection. Il y a eu plus de réunions que dans des circonstances normales en raison des défis de la pandémie. Il s'agissait d'un défi supplémentaire, car il y avait une limite au nombre de personnes qui pouvaient être présentes. Il était très difficile, en particulier au début de la pandémie, de motiver les gens à être présents physiquement; les quorums étaient difficiles à atteindre. Le télétravail a également été proposé.

Un certain nombre de projets sont en cours dans le domaine de la numérisation, ce qui conduira à la création d'un parlement sans papier à l'avenir. Il s'agit d'une évolution majeure pour l'avenir. D'autres aspects numériques seront également maintenus, par exemple, en ce qui concerne le développement démocratique. Ils ont travaillé très intensément dans le domaine des visites guidées virtuelles du parlement et des activités et programmes éducatifs, qui ont été plébiscités par les écoles et le système éducatif dans son ensemble. Il était important d'avoir ces activités éducatives pour renforcer et encourager la démocratie. Le système l'a rendu plus accessible, ce qui signifie qu'il n'était pas nécessaire pour les écoliers ou les visiteurs de se rendre à Vienne. C'était un grand succès.

Pour conclure, il y a une intention claire de ne pas revenir à la situation antérieure en matière de télétravail, mais de le préserver en tant qu'autre dimension de la structure du travail, comme de nombreux collègues l'ont déjà mentionné.

**M. Bodo Bahr, Secrétaire Général de la Conférence parlementaire de la mer Baltique**, se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer à une conférence revitalisée par le "côte à côte". Il mettra l'accent sur la coopération internationale. Lors de la dernière conférence, il y a deux ans, il déclarait qu'il fallait intensifier la coordination et la coopération entre les organisations et les assemblées parlementaires, accroître la participation, accroître l'implication des parlementaires aux travaux internationaux et accroître la mise en œuvre des résultats de la coopération. Ils travaillent dans les mêmes domaines, poursuivent les

mêmes objectifs et par conséquent, ont donc de meilleures possibilités de faire appel à une délégation au sein d'un même parlement, mais aussi à une combinaison de délégations différentes au sein de différents parlements.

Pendant la pandémie, il a été possible de s'en rendre compte. La participation mutuelle et la coopération auraient pu être renforcées par le biais de réunions numériques. Il admet que cela s'est peut-être ressenti un peu trop en ce qui concerne le nombre de réunions, mais qu'il a ouvert la possibilité d'une participation intensive à toutes les assemblées interparlementaires.

Il estime qu'il est nécessaire de garder cela à l'avenir, en tant qu'avantage de la pandémie, malgré le retour à des réunions en présence physique.

**M. Adam Niemczewski, Secrétaire Général du Sénat polonais**, remercie ses collègues grecs d'avoir organisé cette conférence et de leur donner l'occasion de se rencontrer. Le Sénat polonais a pris de nombreuses mesures rapides pour se préparer à la numérisation et à l'utilisation de solutions commerciales sur le marché. Ils voulaient créer un espace et un système sûrs pour empêcher tout accès de tiers à leur travail. L'accès n'a été accordé qu'aux parlementaires, et ceux-ci pouvaient apporter des amendements, voter et prendre la parole par voie numérique lors des séances plénières et des réunions des commissions.

Le Sénat a réussi à maintenir ses activités et a tenu le même nombre de séances qu'avant la pandémie. Ils espèrent à présent être parvenus à la fin de la pandémie. De moins en moins de sénateurs ont participé numériquement, à distance, aux séances plénières: seulement 10 à 15 %. Toutefois, les réunions des commissions se tiennent encore à distance.

Il pense que même après la pandémie, le mode à distance est tellement pratique qu'il serait encore utilisé sans risque de covid-19. Toutefois, les sessions plénières ne se tiendront qu'en présence physique.

La pandémie a également eu une incidence sur le travail du personnel du Sénat. La majorité de leurs analystes ont pu travailler à distance de chez eux avec la même efficacité qu'au bureau.

**Mme Maria João Costa, Secrétaire Générale du Parlement portugais**, exprime sa gratitude au Parlement hellénique pour son hospitalité. Au cours des derniers 18 mois, plusieurs mesures ont été prises pour adapter le travail parlementaire aux exigences de prévention contre la covid-19 sans compromettre la capacité du parlement à remplir ses compétences et à mettre en œuvre la législation dont les citoyens avaient particulièrement besoin en ces temps particuliers.

Maintenant que la vaccination a permis la libération de mesures exceptionnelles, les changements semblaient avoir été pleinement intégrés au Parlement. D'une part, la circulation numérique des documents contribue à la dématérialisation des procédures parlementaires, et elle est maintenant adoptée de manière générale. Pour renforcer les bonnes pratiques, le Parlement est en train de tester une nouvelle solution d'un système de gestion des documents qui permettrait un parlement sans papier dans un avenir proche. Il est également prévu de dématérialiser la procédure législative elle-même.

D'autre part, la possibilité de tenir des réunions à distance, soit entièrement en ligne, soit au moyen d'un format hybride, continuerait d'être une pratique courante, en particulier dans trois domaines: réunions des commissions, principalement avec des invités internationaux, réunions du personnel et activités de coopération interparlementaire qui pourraient combiner une phase préparatoire en ligne et des activités de suivi qui pourraient inclure ou non une visite de travail dans un autre parlement.

Outre ces deux aspects, un processus de réflexion a commencé sur les conditions de travail au Parlement. À cette fin, un questionnaire a été envoyé au personnel afin de recueillir des éléments concernant son expérience professionnelle pendant la pandémie, un questionnaire axé principalement sur la flexibilité du temps de travail, la logistique, le travail d'équipe, l'accomplissement des délais, les difficultés et les avantages du travail à distance, etc. Soixante-dix pour cent du personnel du parlement ont répondu au questionnaire. Les résultats préliminaires indiquent que le télétravail a, en général, été très bien accepté. Néanmoins, la majorité des réponses ont montré que le personnel n'accepterait pas de travailler complètement à distance. Environ 75 % préféreraient disposer d'un système hybride, télétravailler certains jours et être présent au parlement d'autres jours. La majorité a également estimé que le télétravail était une mesure importante pour faciliter la conciliation de la vie privée et professionnelle.

S'il est juste de conclure qu'un mélange de télétravail et de régime présentiel est la voie à suivre, il est également important de tirer les leçons de l'expérience de la pandémie et de reconnaître que certaines activités parlementaires ne peuvent être accomplies entièrement à domicile.

Le Parlement portugais est en train de préparer une politique de travail à distance, un modèle hybride combinant la présence physique et le travail à domicile. L'objectif était de répondre aux attentes du personnel tout en veillant à ce que le Parlement fonctionne pleinement. La pandémie a montré que travailler à la fois à domicile et au parlement était possible pour un profil significatif de fonctions et de tâches. Le défi consisterait à s'attaquer aux risques associés à ce nouvel environnement de travail et à en tirer le meilleur parti.

**M. Asaf Hajiyeu, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire de la coopération économique de la mer Noire (PABSEC)**, félicite le Parlement hellénique pour l'excellente organisation de la conférence. La réunion des Secrétaires Généraux est un organe de travail qui permet d'échanger les points de vue et de mieux identifier comment avancer ensemble à l'avenir.

Au cours des deux dernières années, tous les événements PABSEC ont été organisés en ligne. Bien sûr, la pandémie a complètement changé leur rythme, mais, de son point de vue, il a été difficile de remplacer les réunions en face à face. Dans toute situation négative, il faut trouver un élément positif et l'utiliser. L'aspect positif a été de saisir l'occasion pour organiser des réunions conjointes entre assemblées, parlements et autres. Leur expérience a montré que cela pouvait vraiment avoir un impact important sur leur activité. En outre, la tenue de réunions en ligne pour des manifestations conjointes n'a nécessité aucune dépense et permis d'économiser les frais de voyage et d'hébergement. Cela a indéniablement contribué au renforcement de la coopération interparlementaire.

La PABSEC a organisé à plusieurs reprises des réunions des Secrétaires Généraux à Istanbul. En raison de la pandémie, elle n'a pas été en mesure d'en organiser, mais y songe pour l'avenir. L'organisation de l'Assemblée générale annuelle qui doit avoir lieu en Roumanie du 23 au 25 novembre 2021 s'annonce quelque peu compliquée. Les délégations en seront informées en temps utile.

**Mme Uršula Zore Tavčar, Secrétaire Générale de l'Assemblée nationale slovène**, remercie à son tour les organisateurs. Elle reconnaît que voir des collègues et des amis après tant de réunions en ligne, et même s'asseoir côte à côte, est un peu un choc culturel.

Le Parlement slovène a été plus ou moins confronté aux mêmes défis que tous les autres parlements. Le télétravail était tout à fait nouveau et a constitué un nouveau défi, puisqu'il n'existait pas en tant que méthode de travail au Parlement slovène avant la pandémie. En moins d'une semaine, ils ont dû organiser leurs procédures de travail. Deux jours après la déclaration de la pandémie en Slovénie, plus de 70 % des membres du personnel travaillaient à domicile.

Étant donné que les parlementaires ont décidé qu'ils se rendraient au parlement et qu'ils tiendraient les réunions et les séances en présence physique, il a été nécessaire de garder environ 30 % des personnes travaillant dans les locaux parlementaires. En dépit du fait que les parlementaires ont décidé que le parlement devait travailler et qu'il n'y avait pas de restrictions imposées à leur travail, une décision a été prise de modifier le règlement intérieur qui autorise le télétravail ou les réunions à distance pour les parlementaires en cas de circonstances particulières. Cela a permis à tout député en quarantaine ou atteint de la covid-19 de rester à domicile mais, si son état de santé le permettait, de participer à des réunions.

En moins d'un mois l'été dernier, en collaboration avec la société informatique, ils ont mis au point un système de vote très spécial qui permet aux parlementaires de participer virtuellement aux séances plénières et aux réunions des commissions et de voter. Ces votes sont obtenus en dix secondes, en combinant les résultats de ceux qui sont physiquement présents en séance plénière et ceux qui travaillent à distance. Ce système est en fait assez unique et est un très bon système, très facile à utiliser, qui permet de travailler, et ne change rien pour les parlementaires.

D'une certaine manière, la pandémie de covid-19 doit aussi être considérée comme une force positive. Du moins au sein des parlements, cela a profondément changé la façon de travailler. Les changements ne sont pas toujours mauvais et peuvent être considérés comme amenant quelque chose de bénéfique : une nouvelle force et une nouvelle voie à suivre. Le Parlement slovène continuera d'utiliser certains des changements adoptés en ce qui concerne les programmes de télétravail et d'enseignement virtuel comme ses homologues autrichiens. Il leur incombait de trouver un très bon équilibre entre les réunions en ligne et virtuelles et les réunions en présence physique. Les réunions en ligne ont permis aux parlementaires de se réunir en très peu de temps, ou à tout parlementaire empêché de se déplacer d'assister à une réunion. Mais les rencontres en personne sont également très importantes. Au Parlement slovène, les parlementaires ont attendu avec impatience d'assister de nouveau aux réunions en présentiel.

**M. Genci Gjonçaj, Secrétaire Général du Parlement albanais**, se félicite également de l'occasion de se réunir lors de cette conférence. Qu'ils soient grands ou petits, tous les parlements ont les mêmes besoins presque partout. Si la pandémie est une calamité, elle a néanmoins fourni de bons enseignements pour leurs travaux futurs.

Dès le début de la pandémie, le Parlement albanais a adapté ses règles et procédures en ce qui concerne les réunions en ligne des commissions. La technologie a apporté les solutions, et une infrastructure a été créée pour les commissions afin que les gens puissent travailler en ligne et à domicile. Un système a été mis en place en ce qui concerne la séance plénière, où les parlementaires n'avaient pas besoin d'être présents physiquement tout le temps, mais en nombre limité.

La transparence a été cruciale à cet égard. Lorsqu'une activité se refermait, il fallait ouvrir une nouvelle fenêtre d'information pour les personnes et la société. Ainsi, les réunions des commissions, des bureaux et les conférences ont été retransmises en direct. L'utilisation de plateformes de médias sociaux telles que Facebook s'est avérée très facile, alors qu'ils n'avaient jamais pensé qu'elles pouvaient être utilisées comme un outil de transparence. Il y avait plus de vues via cette plate-forme.

Les visites scolaires et universitaires n'ayant pas pu avoir lieu pendant la pandémie, le Parlement albanais a également organisé des visites virtuelles à leur intention. Il souscrit à ce qui a été dit par les autres orateurs. Les parlements, grands ou petits, ont les mêmes besoins partout.

**M. Joachim Rücker**, représentant du Bundestag allemand, transmet les meilleurs vœux de M. Lorenz Müller, Secrétaire Général du Bundestag allemand, qui s'excuse de ne pas pouvoir assister à la Conférence, étant très impliqué dans la préparation du nouveau Bundestag allemand qui doit être constitué le 26 octobre 2021, à la suite des dernières élections.

Il souhaite partager aujourd'hui les mesures prises par le Bundestag pendant la pandémie, les enseignements tirés et ce qui pourrait être pris en compte dans la planification future. Au cours de la pandémie, le Bundestag a tenu ses sessions plénières en présence physique, avec la distanciation sociale entre les parlementaires et un espacement accru. Le règlement a été modifié pour ramener le quorum des personnes présentes dans la salle de 50 % à 25 %. Des sessions plénières virtuelles ou hybrides ont été envisagées à l'époque, mais d'un point de vue politique, aucune décision claire n'a encore été prise à ce sujet.

Les commissions, comme d'autres orateurs l'ont mentionné, se sont réunies et ont pris des décisions au sein du Bundestag. Les communications électroniques ont également été utilisées. Les réunions des commissions et les auditions publiques ont également eu lieu en format hybride, et les salles de réunion ont été équipées de caméras et d'équipements informatiques supplémentaires.

Le 26 octobre 2021, le nouveau Bundestag sera constitué et un nouveau président élu. De nouveaux règlements intérieurs seront élaborés et approuvés, en vue de conserver ou non ces nouvelles modifications.

En Allemagne, la pandémie n'a pas clairement démontré la nécessité de remplacer entièrement les réunions en présence physique par des réunions virtuelles. Il a fallu donc continuer à prévoir des arrangements souples dans les nouveaux règlements internes. Les orateurs externes invités ont toujours été en mesure d'utiliser les technologies de l'information pour continuer à se connecter aux réunions. Cela pourrait également s'appliquer aux auditions publiques exigeant un plus grand nombre de participants.

Pendant la pandémie, le Bundestag a intensifié ses travaux de numérisation et a encouragé le télétravail. Les employés ont été équipés d'ordinateurs portables à la fine pointe de la technologie et déplacés vers des stations d'accueil. En fait, la technologie de la visioconférence appliquée dans l'ensemble du Bundestag est désormais presque considérée comme acquise.

Depuis août 2021, il est possible de conclure un accord sur le travail flexible à domicile pour une durée maximale de deux jours par semaine, ce qui correspond aux tâches effectivement accomplies par les personnes concernées. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction et d'une décision saluée par les employeurs.

**M. Roberto Montella, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**, se réfère à l'intervention de Mme Ruxandra Popa, qui a essentiellement abordé les mêmes points, puisque les assemblées parlementaires partagent des expériences similaires, par exemple s'agissant des réunions en ligne.



L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a été plus active durant la pandémie. Il décrit une double situation au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, à savoir des réunions statutaires en ligne et des réunions en présence physique telles que les réunions d'observation des élections, qui n'ont jamais cessé. Par exemple, 100 membres se sont rendus aux États-Unis; 100 membres se trouvent actuellement en Ouzbékistan; et ces missions d'observation électorale en présence physique se sont poursuivies. Les membres ont donc continué à se rencontrer et à se rendre sur différents théâtres de la région de l'OSCE.

La pléthore d'activités qui se sont déroulées en dehors des réunions statutaires normales a constitué un défi. Les activités habituelles de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE jusqu'à il y a cinq ou six ans consistaient en des réunions statutaires, des missions d'observation électorale et parfois des visites du président. Il a eu une envie hyperactive d'en faire davantage conduisant à créer d'autres commissions spéciales chargées de questions telles que la lutte contre le terrorisme, les migrations, le changement climatique, etc.

De nombreux membres participant aux activités de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE souhaitaient faire partie de commissions, mais aussi des activités sur le terrain, ce qui, dans leur cas, revenait à créer une Assemblée parlementaire où de nombreuses réunions statutaires devenaient des réunions en présentiel régulières, auquel s'ajoutaient, même davantage, un ensemble d'activités pour le président, 15 représentants spéciaux, et des commissions ad hoc sur différentes questions.

Le dilemme de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE porte sur ce qu'elle est devenue : s'agit-il d'une assemblée parlementaire classique avec des réunions régulières et parfois des missions d'observation électorale, ou d'une assemblée parlementaire avec des activités quotidiennes et des membres déployés sur le terrain ?

L'accroissement des activités des membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qu'il a encouragé, a nécessité une plus grande sollicitation des ressources parlementaires nationales. Il assume la responsabilité d'avoir déclenché ces activités, mais il souligne également qu'elles étaient à une conjecture en donnant la priorité là où elles pouvaient apporter une valeur ajoutée. Il s'excuse d'avoir utilisé les ressources des parlements pour des activités non statutaires mais précise que toutes les activités initiées par les membres ne sont pas celles que le Secrétariat soutient effectivement. Il s'agit là d'un dilemme entre ce que les membres devaient faire, alors que le Secrétariat considérait que rédiger un rapport était plus efficace que d'effectuer deux visites. La gestion des attentes des parlementaires et la nécessité de faire preuve de réalisme quant à la valeur ajoutée et à la hiérarchisation des activités constituent un défi pour une assemblée parlementaire.

**Mme Agnieszka Kaczmarek, Secrétaire Générale du Sejm de Pologne**, remercie tout d'abord le Parlement hellénique pour l'excellente organisation de la conférence. En complément du discours de son collègue du Sénat polonais, elle souligne que les deux chambres, les deux chancelleries du Parlement polonais ont fonctionné de manière similaire. Le Sejm a été le premier en Europe, déjà le 27 mars 2020, à avoir tenu, pour la première fois, des délibérations complètes à distance.

Dans le même temps, contrairement au Sénat, au milieu de la pandémie à laquelle ils étaient encore confrontés, à partir du 16 juin 2021, ils ont organisé régulièrement les délibérations du Sejm et les réunions des commissions de manière traditionnelle, sur place au parlement.

**Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**, rend compte de l'expérience de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au moment où la pandémie a commencé, l'Assemblée, conduite par son prédécesseur, M. Wojciech Sawicki, a réagi rapidement. Elle a décidé d'annuler ses sessions plénières et un nouveau système fondé sur les nouvelles technologies disponibles a été mis en place dès avril 2020 pour permettre aux commissions et à la Commission permanente de se réunir à distance en ligne. En janvier 2021, l'Assemblée a tenu sa première session plénière en mode hybride. Quarante-vingts parlementaires étaient physiquement présents en janvier. Leur nombre est passé à 101 en avril, 180 en juin et 210 en septembre. Combinée à une participation à distance, l'Assemblée a atteint des niveaux supérieurs à ce qu'elle était avant la pandémie.

La pandémie a renforcé le désir des parlementaires de se rencontrer et d'échanger. Au cours de la pandémie, l'écrasante majorité des parlementaires avait demandé à plusieurs reprises un retour aux réunions en face-à-face. Pour eux, rien ne pouvait remplacer les rencontres physiques.

Toutefois, il pourrait y avoir un risque que certaines réunions se tiennent définitivement en ligne pour des raisons budgétaires, en particulier pour les assemblées parlementaires internationales mais aussi dans certains parlements nationaux. Pour certains parlementaires qui doivent venir de leur circonscription, payer les frais de déplacement pourrait être un problème.

L'observation des élections a permis à certains parlementaires de se réunir alors que les réunions des commissions se tenaient à distance. Bien qu'ils aient été enthousiastes à l'idée de pouvoir voyager et observer les élections, l'organisation de ces missions s'est avérée extrêmement difficile dans les conditions de la pandémie.

Au sein de l'Assemblée parlementaire, la leçon tirée de cette expérience était la nécessité de donner la priorité au développement des nouvelles technologies et de transformer l'Assemblée en une Assemblée dite sans papier. C'était un projet qui avait commencé avant la pandémie, mais qu'ils avaient maintenant de bonnes raisons de faire avancer. Par exemple, toutes les initiatives des parlementaires – propositions de texte, déclarations et amendements – seront signées, déposées et traitées par voie électronique en ligne. L'application en cours d'élaboration permettra également aux membres, à court terme, d'accéder au calendrier des sessions, des réunions et des événements, ainsi qu'aux documents des commissions, en tout lieu et à tout moment.

Espérons qu'après janvier 2022, l'Assemblée pourra revenir à des réunions et sessions purement en présentiel. Le défi consiste à faire en sorte que toutes les délégations soient effectivement en mesure de se déplacer et de participer physiquement.

Elle souligne le rôle précieux joué par le CERDP pendant la pandémie, dont la base de données a permis aux parlements de vérifier comment leurs homologues réagissaient.

Consciente de la nécessité de poursuivre l'échange d'expériences sur ces questions et de consacrer davantage de temps à la réflexion, en particulier sur l'aide que les nouvelles technologies peuvent apporter au mode de fonctionnement des parlements, par exemple dans les systèmes de vote, elle lance la proposition d'organiser une nouvelle réunion l'année prochaine à Strasbourg ou à Paris. Elle discutera avec le Parlement européen de la possibilité de mener cette opération conjointement, avec une contribution significative du CERDP.

**Mme Katrin Ruhrmann, codirectrice du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (ECPRD)**, présente le rapport annuel préparé par le conseil d'administration et qui est soumis aux Secrétaires Généraux pour approbation. La version finale figure sur le site.

La pandémie de covid-19 a également eu un impact significatif sur les travaux du CERDP, mais comme l'échange d'informations a toujours été en ligne, il n'y a pas eu de perturbations dans les activités ni de changements majeurs, à l'exception, bien sûr, de réunions physiques, de séminaires et de comités exécutifs qui ont dû être organisés à distance.

Quelques changements sont intervenus dans l'organisation du CERDP. Son collègue de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Horst Schade, co-directeur du CERDP, a pris sa retraite en juillet 2020. Elle le remercie au nom du CERDP pour l'ensemble de son travail. Depuis juillet 2021, Mme Valerie Clamer a été nommée nouvelle codirectrice. Au niveau des co-secrétaires, M. Ulrich Huschen a pris sa retraite et a été remplacé par Mme Christine Detourbet. Bien qu'elle soit nouvelle dans le réseau, elle a réussi à maintenir le réseau dans les moments difficiles de la pandémie. Elle a maintenu tous les contacts, géré les activités et le très grand nombre de demandes qui devaient être traitées. Elle la remercie vivement pour son travail et pour la préparation du rapport d'activité. Malheureusement, elle doit mentionner le décès d'un de leurs collègues du comité exécutif, M. Jan Henrik Pursiainen.

Elle remercie tous les Secrétaires Généraux pour leur soutien, notamment pour l'organisation des conférences annuelles et des séminaires, dont la liste complète figure en annexe au rapport.

En ce qui concerne les demandes présentées par les correspondants nationaux au nom de leurs parlements, elles se sont maintenues à un niveau élevé, plus ou moins permanent, de 300 demandes par an, avec un taux de réponse élevé de 8 000. En 2020, 8 517 réponses avaient été reçues à 325 demandes. Le pic a été atteint en mars 2020, principalement axé sur les mesures liées à la covid. L'énorme afflux d'informations a nécessité, pour la première fois, qu'elles soient rassemblées sur une page spéciale du site Web pour être facilement accessible à tous.

L'arrivée des réponses dans les délais est évidemment un élément très important : 68 % des réponses sont arrivées avant la date limite et 81 % sont arrivées environ cinq jours après le délai, ce qui reste toujours bon. Le taux de réponse est resté stable au plus fort de la covid-19, une période d'intense activité du réseau. Il ne s'agissait là que de la partie visible de l'iceberg ; un grand nombre d'informations ont été fournies par le biais d'échanges bilatéraux. Dans l'ensemble, le succès croissant du réseau s'est traduit par une charge de travail croissante pour les correspondants.

Le comité exécutif a lancé deux initiatives. L'une d'elles vise à accroître et à promouvoir les résumés finaux des réponses, qui apportent une forte valeur ajoutée. L'autre concerne des lignes directrices pour les demandes. Ces deux questions ont été traitées par des groupes de travail spécifiques. En principe, ces initiatives aident les correspondants à faire face à la lourde charge de travail que représentent les demandes et les réponses de la manière la plus efficace possible. Elles ont en effet connu un certain succès puisque la rédaction finale des résumés a augmenté de 41 % dans l'année en cours, comparativement à 25 % au cours de l'année précédente.

Elle invite les Secrétaires Généraux à examiner le rapport annuel pour de plus amples informations. On peut constater qu'il s'est agi d'une période très active. Le CERDP a vraiment fait la preuve d'une valeur ajoutée pour tous les parlements nationaux, en échangeant très rapidement des informations et des bonnes pratiques en cette période stressante de covid-19. Elle espère, sur cette base, que les Secrétaires Généraux pourront approuver le rapport d'activité.

**M. Georgios Mylonakis, Secrétaire Général du Parlement hellénique**, remercie tous les participants pour cette discussion utile et fructueuse. Tous les parlements partagent les mêmes problèmes, mais avec un certain nombre de spécificités en fonction de leur situation. Il espère que dans un avenir proche, ils pourront reprendre leurs activités sans les contraintes actuelles qui persistent.

Il remercie l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour tout le travail accompli dans l'organisation de la Conférence, ainsi que pour toutes les parties concernées pour leur grand dévouement.